

Document 2- Calendrier détaillé des élections

1er mai 2026 – Début de la période de déclaration de candidature et d'inscription

- Premier jour de la période de dépôt des déclarations de candidature pour le poste de maire, de conseiller municipal ou de conseiller scolaire. La campagne électorale des candidats commence une fois leur déclaration de candidature soumise, ce qui signifie qu'ils peuvent commencer à accepter des contributions et engager des dépenses pour leur campagne.
- Premier jour de la période d'inscription des particuliers, des personnes morales et des syndicats comme tiers annonceurs. Le dépôt du formulaire de demande d'inscription d'un tiers annonceur marque le début de sa campagne; il peut alors commencer à accepter des contributions et à engager des dépenses.

21 août 2026 - Jour de la déclaration des candidatures

- Les candidats ont **jusqu'à 14 h** pour déposer leur déclaration de candidature.
- Un candidat qui a déposé ses documents de déclaration de candidature et qui souhaite modifier le poste convoité a **jusqu'à 14 h** pour déposer une déclaration de candidature pour un autre poste.
- Un candidat qui souhaite retirer sa déclaration de candidature a **jusqu'à 14 h** pour en avvertir la greffière municipale en déposant une demande de retrait par écrit.
- Les déclarations de candidature et les demandes de retrait ne sont plus acceptées **après 14 h**.
- Les candidats au poste de maire ou à un poste de conseiller municipal ont **jusqu'à 14 h** pour s'inscrire afin de participer au Programme de remises de contributions de la Ville.

24 août 2026 – Certification des déclarations de candidature

- Date limite à laquelle la greffière municipale doit certifier les formulaires de déclaration de candidature.

1er septembre 2026 – Liste électorale mise à la disposition des candidats qui en font la demande par écrit

- Les candidats certifiés peuvent obtenir une copie de la liste électorale en présentant une demande écrite au Bureau des élections.

1er septembre 2026 – Début de la période de révision

- Les électeurs peuvent utiliser l’outil de recherche **Mon nom est-il sur la liste électorale?**, désormais disponible, pour vérifier s’ils sont inscrits sur la liste électorale et consulter les renseignements les concernant. Les électeurs peuvent se servir de cet outil du 1^{er} au 20 septembre pour vérifier, ajouter ou modifier leurs renseignements sur la liste électorale.
 - Par ailleurs, les électeurs peuvent présenter une demande sur support papier pour mettre à jour leurs renseignements, ajouter leur nom à la liste électorale ou le retirer. Les électeurs peuvent encore demander à leur bureau de vote de modifier leurs renseignements sur la liste électorale ou d’y ajouter leur nom.

11 septembre 2026 – Premier jour où il est possible d’installer des affiches électorales sur des propriétés privées et publiques

- Des affiches électorales peuvent être installées sur des propriétés privées et publiques conformément au [Règlement sur les enseignes temporaires sur les propriétés privées](#) et au [Règlement sur les enseignes sur les routes de la Ville](#) de la Ville d’Ottawa.

20 septembre 2026 – Fin de la période de révision en ligne

- La période de révision en ligne de la liste électorale prend fin à 16 h 30.

1er octobre 2026 – Liste provisoire des changements faits durant la période de révision devant être fournie aux candidats, attestation définitive du montant maximal des dépenses électorales à remettre aux candidats et aux tiers annonceurs

- Les candidats certifiés qui ont obtenu une copie de la liste électorale originale recevront la liste provisoire des changements apportés à la liste électorale au plus tard à cette date.

- L'attestation définitive du montant maximal des dépenses électorales doit être fournie aux candidats et aux tiers annonceurs au plus tard à cette date.

1er, 2, 3 et 4 octobre 2026 – Jours de vote par anticipation spécial

- Les bureaux de vote sont ouverts de 10 h à 20 h.

16 octobre 2026 – Jour de vote par anticipation

- Les bureaux de vote sont ouverts de 10 h à 20 h.

23 octobre 2026 – Fin de la période d'inscription pour les tiers annonceurs

- Dernier jour de la période d'inscription des particuliers, des personnes morales et des syndicats comme tiers annonceurs.
- Les particuliers, sociétés et syndicats ont **jusqu'à 16 h 30** pour déposer en personne le formulaire d'inscription au Bureau des élections.

26 octobre 2026 – Jour du scrutin

- Les bureaux de vote seront ouverts de 10 h à 20 h, à l'exception de ceux situés dans des établissements de soins de longue durée et des maisons de retraite, qui auront des heures d'ouverture réduites.
- L'annonce des résultats électoraux non officiels devrait avoir lieu vers 23 h.

29 octobre 2026 – Les affiches électorales doivent être retirées des propriétés privées et publiques

- Les affiches électorales doivent être retirées des propriétés privées et publiques au plus tard à 23 h 59, conformément aux règlements de la Ville sur les affiches.

31 décembre 2026 – Fin de la période de campagne

- La période de campagne se termine pour les candidats et les tiers annonceurs, ce qui signifie qu'ils ne peuvent plus accepter de contribution ni engager de dépenses.
- Les candidats et les tiers annonceurs qui ont un déficit peuvent déposer un Avis de prolongation de la période de campagne (Formulaire 6) au plus tard à 16 h 30 ce jour-là.

25 mars 2027 – Date limite à laquelle les candidats et les tiers annonceurs peuvent demander le report de la date de dépôt de leurs états financiers – état financier initial

- Date limite à laquelle des candidats et les tiers annonceurs peuvent demander à la Cour supérieure de justice de reporter la date de dépôt de leur état financier initial.

30 mars 2027 – Date limite de dépôt des états financiers initiaux, date limite pour aviser de la prolongation accordée par la Cour supérieure de justice

Au plus tard à 14 h

- Date limite à laquelle les candidats et les tiers annonceurs peuvent déposer leur état financier et, si requis, un rapport du vérificateur pour la période de déclaration se terminant le 31 décembre 2026.
- Date limite à laquelle les candidats et les tiers annonceurs peuvent informer la greffière municipale par écrit d'une prolongation accordée par la Cour supérieure de justice.

29 avril 2027 – Fin de la période de grâce de 30 jours pour déposer un état financier initial

- Date limite (**au plus tard à 14 h**) pour qu'un candidat ou un tiers annonceur dépose un état financier initial et le rapport du vérificateur, si requis, et paie des droits de dépôt tardif de 500 \$.
- Les pénalités sont imposées à compter de 14 h 01.

28 juin 2027 – Fin de la période de demande de vérification de conformité des états financiers initiaux

- Date limite pour qu'un électeur demande une vérification de conformité des états financiers initiaux des candidats ou des tiers annonceurs.

30 juin 2027 – Fin de la période de campagne prolongée

- Fin de la campagne des candidats et des tiers annonceurs qui ont demandé une prolongation de campagne. Ils ne peuvent donc plus accepter de contributions ni engager de dépenses.

23 septembre 2027 – Date limite pour que les candidats et les tiers annonceurs demandent le report de la date de dépôt des états financiers – États financiers supplémentaires

- Date limite à laquelle les candidats et les tiers annonceurs peuvent demander à la Cour supérieure de justice de reporter la date de dépôt de leurs états financiers supplémentaires.

24 septembre 2027 – Date limite pour déposer des états financiers supplémentaires, date limite pour aviser de la prolongation accordée par la Cour supérieure de justice

Au plus tard à 14 h

- Date limite à laquelle les personnes qui ont déposé un Formulaire 6 afin de prolonger la période de campagne peuvent déposer leurs états financiers supplémentaires.
- Date limite à laquelle les candidats et les tiers annonceurs peuvent informer la greffière municipale de la prolongation qui leur a été accordée par la Cour supérieure de justice.

25 octobre 2027 – Fin de la période de grâce de 30 jours pour déposer des états financiers supplémentaires

- Date limite (**jusqu'à 14 h**) à laquelle les candidats et les tiers annonceurs peuvent déposer leur état financier supplémentaire et, si requis, un rapport du vérificateur et payer les frais de retard de 500 \$.
- Les pénalités sont imposées à compter de 14 h 01.

23 novembre 2027 – Date limite pour demander une remise de contribution

- Date limite pour qu'une personne ayant versé une contribution à la campagne d'un candidat demande une remise de contribution.
 - Les donateurs doivent soumettre au Bureau des élections la copie originale de la *Demande de versement d'une remise de contribution* (imprimée au verso du reçu prescrit remis par le candidat) au plus tard à 16 h 30.

23 décembre 2027 – Fin de la période de demande de vérification de conformité pour les états financiers supplémentaires

- Date limite à laquelle un électeur peut demander une vérification de la conformité de l'état financier supplémentaire d'un candidat ou d'un tiers annonceur.